

Défi RBC Prochain grand innovateur® – Volet prototypage Règlement

Le Défi est commandité par la Banque Royale du Canada (la « Banque »).

A. Prix

Prix en argent

1. Il y a un (1) grand prix de 5 000 \$ pour l'équipe en première place. Si une équipe gagne le prix, la valeur totale de ce prix sera répartie également entre ses membres, et chaque membre recevra un chèque correspondant à la portion qui lui a été attribuée. Tous les prix sont en dollars canadiens.
2. Le prix doit être accepté tel qu'il est décrit dans ce règlement et ne peut être transféré à une autre personne ni substitué pour un autre prix. Tout remplacement d'un prix, en tout ou en partie, est à l'entière discrétion de la Banque.

B. Mode de participation

3. Les équipes doivent s'inscrire au Défi RBC Prochain grand innovateur® – Épreuve Prototypage (le « Défi ») pendant la période d'inscription, comme il est indiqué à l'article 9, en remplissant en entier la formule en ligne prévue à cet effet au moyen de la plateforme en ligne qui se trouve sur le site Web du Défi (www.rbc.com/innovateur) et participer à un exercice de programmation intensif d'une journée (24 heures) qui se tiendra les 21 et 22 juin 2013 à Toronto en Ontario.
4. Toutes les sections de la formule d'inscription en ligne doivent être remplies.

C. Qui peut participer

5. Le Défi s'adresse uniquement aux étudiants à temps plein ou à temps partiel, de premier ou de deuxième cycle, 1) inscrits à une université ou à un collège de l'Ontario financé par l'État, ou qui ont récemment obtenu leur diplôme (entre 2010 et 2013), ou 2) qui résident en Ontario. **Pour participer au Défi, tous les membres de l'équipe doivent continuer à résider en Ontario jusqu'à la séance de programmation de 24 heures et la présentation du gagnant les 21 et 22 juin 2013.** Toute exception doit être approuvée à l'avance en communiquant par courriel à nextgreatinnovator@rbc.com.
6. Tout membre d'une équipe n'ayant pas atteint l'âge de la majorité doit faire signer et soumettre par un parent ou un tuteur légal un consentement à la participation de ce membre, et une attestation et acceptation d'être lié par le règlement du Défi, et ce, avant de présenter tout élément de la soumission de son équipe.
7. Les équipes doivent être composées d'un (1) à cinq (5) étudiants. Un seul dossier par équipe sera accepté. **PERSONNE NE PEUT FAIRE PARTIE DE PLUS D'UNE ÉQUIPE.** Si l'on découvre qu'un étudiant fait partie de plus d'une équipe, tous les bulletins de participation des équipes dont il fait partie pourraient être disqualifiés.

8. Au besoin, une équipe de trois (3) personnes peut remplacer au maximum deux (2) de ses membres au cours de la période d'inscription seulement. Toute modification apportée à la composition d'une équipe au cours de la période de soumission doit être communiquée par écrit, par courriel, à l'adresse nextgreatinnovator@rbc.com, et reçue avant la fin de la période d'inscription.

D. Dates limites et étapes importantes

Période d'inscription

9. Pour être admissibles au Défi, les équipes doivent s'y inscrire **entre le 17 avril 2013 à 9 h, HE, et le 7 juin 2013 à 23 h 59, HE** (la « Période d'inscription »).

Séance de lancement et divulgation de la question de programmation

10. La question du Défi sera divulguée aux équipes inscrites le **14 juin 2013**. Le même jour, une **séance de lancement** aura lieu au 315 Front Street West à Toronto [auditorium] ou à un autre endroit dont la Banque vous informera. La participation à la séance de lancement n'est pas obligatoire, mais les équipes y recevront des renseignements sur la séance de programmation de 24 heures et auront l'occasion de poser des questions. Les équipes inscrites recevront à l'avance l'heure et l'endroit exacts de la séance de lancement.

Séance de programmation de 24 heures

11. La séance de programmation de 24 heures débutera à **18 h, HE, le vendredi 21 juin 2013** au 315 Front Street West à Toronto [auditorium]. À ce moment, les équipes devront s'inscrire et chaque membre devra signer une formule de certification, d'attestation et de cession (contenant le texte des sections 19, 20 et 31 du présent règlement) avant de pouvoir participer au Défi. Une séance d'orientation obligatoire aura lieu qui comprendra un mot de bienvenue, des renseignements sur la logistique et une visite des lieux de travail. Un souper sera également servi.
12. À **19 h 30 environ le vendredi 21 juin 2013**, les équipes inscrites commenceront à travailler. Les équipes ne sont pas tenues de travailler dans les locaux prévus par la Banque. Elles peuvent quitter les lieux si elles le désirent. Des accompagnateurs seront à la disposition des équipes sur les lieux de travail prévus par la Banque. Ces dernières pourront leur poser des questions en matière de technique, de conception et d'affaires. Des collations et des boissons seront servies tout au long de la nuit.
13. **TOUTES LES ÉQUIPES DOIVENT S'ENREGISTRER AVANT 10 h le samedi 22 juin 2013**. Si une équipe ne s'enregistre pas avant 10 h, elle sera disqualifiée du Défi à la discrétion de la Banque. À ce moment, les équipes doivent remettre leur document complet expliquant leur idée sur une clé USB. Ces documents seront imprimés par la Banque et distribués aux juges.
14. La première ronde d'évaluations aura lieu **de 11 h à 14 h environ le 22 juin 2013**. Plusieurs groupes de juges choisis par la Banque, à sa discrétion, déambuleront sur les lieux de travail pour rencontrer chaque équipe et écouter une présentation de deux minutes de leur idée. Les juges se consulteront et pourraient retourner voir les équipes pour leur poser des questions de suivi. Le dîner sera servi et un stand de recrutement de la Banque sera monté pour que les étudiants

puissent parler à des recruteurs de la Banque. Les étudiants pourront aussi remettre leur curriculum vitæ, s'ils le désirent.

15. **À 14 h, on annoncera les cinq (5) meilleures équipes.** On demandera alors aux autres équipes de quitter les lieux de travail de la Banque.
16. De **14 h à 15 h** environ, les équipes restantes pourront peaufiner leur présentation finale.
17. De **15 h à 17 h** environ, chacune des équipes restantes fera une présentation de 10 minutes, suivie d'une période de questions de 5 minutes des juges.
18. **À 17 h environ, on présentera les gagnants** et on annoncera la meilleure équipe.

E. Certification et attestation

19. En s'inscrivant à ce Défi, tous les membres de l'équipe attestent :
 - qu'ils ont lu les conditions du présent Règlement du Défi et conviennent d'être liés par celles-ci ;
 - que les idées présentées sont originales et qu'ils en sont les auteurs ;
 - que ces idées sont soumises à titre non confidentiel ; et
 - que toutes les marques de commerce et tous les documents protégés par le droit d'auteur ont été déclarés de façon appropriée.
20. Les membres de l'équipe reconnaissent également que la Banque, ses sociétés affiliées ou ses filiales, peuvent avoir déjà entrepris des activités indépendantes de développement et d'innovation concernant leurs différents produits et services. Il est donc possible que l'information ou les idées présentées par les participants ne soient pas considérées comme inédites par la Banque, ses sociétés affiliées ou ses filiales, et que leur communication ne modifie ni n'infirmes les droits de propriété de la Banque sur ses propres innovations.

F. Renseignements sur les dossiers soumis

21. Pour être admissibles au prix (décrit ci-dessus), les équipes doivent présenter un dossier complet (un « **dossier** »). Le dossier complet doit comprendre chacun des éléments suivants à l'heure établie dans le présent règlement :
 - un document complet expliquant l'idée selon le modèle fourni (qui se trouve à www.rbc.com/innovateur) ;
 - un prototype fonctionnel qui répond à la question posée par le Défi, sur une clé USB ;
 - une présentation orale de deux minutes pour la première ronde d'évaluations ; et
 - une présentation orale de dix minutes pour la deuxième ronde d'évaluations, le cas échéant.

22. Paramètres concernant les dossiers et les présentations

- Les applications peuvent rouler dans n'importe quelle plateforme raisonnable (Web, mobile, bureautique, tablette, etc.).
- Les applications Web doivent rouler dans le navigateur Web (soit sur un ordinateur fourni par l'équipe, soit par l'entremise d'une adresse URL à laquelle les juges peuvent accéder dans leur propre ordinateur).
- Les applications mobiles devraient rouler sur un appareil iOS, Android, BlackBerry ou Windows Phone. Les juges doivent pouvoir installer les applications ou avoir accès aux appareils dans lesquels le code est installé.
- Les applications bureautiques devraient pouvoir s'installer dans les plateformes visées (Windows, Android ou iOS).
- Les étudiants doivent faire des présentations complètes qui comprennent le code, la conception visuelle et l'analyse commerciale.

Les modèles de document d'analyse commerciale seront accessibles sur le site de la Banque (www.rbc.com/innovateur). Ces documents ne seront pas recueillis, mais nous invitons les étudiants à examiner le processus de réflexion qui sous-tend ces modèles. Une idée bien ficelée vous permettra de faire une bonne présentation devant les juges.

- Des modèles seront accessibles sur notre site (www.rbc.com/innovateur). Vous devez obligatoirement remettre le document expliquant votre idée. Les documents seront recueillis à 10 h le samedi matin.
- Les équipes doivent utiliser la plateforme d'applications nuagiques Heroku (<http://www.heroku.com>) pour offrir un développement de base. Vous trouverez les conditions d'utilisation de la plateforme Heroku et des renseignements sur la protection des renseignements personnels à l'adresse <https://policy.heroku.com/aup>. Nous demandons aux étudiants de s'inscrire à la plateforme Heroku et de se familiariser avec elle avant le début du Défi.
- Les équipes participantes doivent apporter leur propre matériel au Défi : ordinateurs, écrans, casques d'écoute, souris, etc. La Banque fournira un lieu de travail à chaque équipe, de même qu'un accès à des prises de courant et à une connexion Wi-Fi publique. **Remarque** : Le lieu de travail sera une grande salle ouverte dans laquelle toutes les équipes travailleront. Les équipes auront une table à leur disposition, mais elles seront dans la même salle que les autres équipes participantes.
- Chaque équipe devra montrer aux juges l'application et l'accès au code source à la fin de la séance de programmation.
- Les équipes peuvent se servir de n'importe quel outil, langage ou module d'extension de Heroku, mais **certain**s des modules d'extension peuvent comprendre des frais d'utilisation. Si une équipe décide d'acheter l'un de ces modules, elle sera tenue d'en assumer les frais. La Banque ne remboursera aucune équipe pour de tels achats.

- Nous invitons les participants à utiliser les bibliothèques, les plugiciels et les modules publics libres de droits. Cependant, c'est le code développé par l'équipe qui sera évalué, et non les bibliothèques, les plugiciels, etc.
 - L'utilisation de services Web et d'interfaces de programmation tiers (SAP, Oracle, Twitter, Flickr, Google Maps, Bing Maps, Yahoo! Pipes, OpenID, etc.) est aussi permise. Toutefois, l'évaluation sera basée sur le code développé par les équipes et sur la façon dont ses éléments sont réunis pour former un tout.
 - Les codes, extraits de code, graphiques, mises en page, etc. que les équipes veulent apporter doivent déjà être du domaine public bien avant le début de la séance de programmation.
23. À leur arrivée à l'épreuve Prototypage le 21 juin 2013, chaque membre de votre équipe devra signer une formule de certification, d'attestation et de cession contenant le texte des sections 19, 20 et 31 du présent règlement.
24. Les équipes peuvent solliciter des idées et des commentaires de personnes de l'extérieur. Les résultats d'une telle collaboration sont réputés être l'idée originale des membres de l'équipe inscrits au Défi.
25. Les présentations et les dossiers finaux doivent être faits en anglais.

G. Évaluation des concurrents

Sélection

26. Les décisions des juges sont définitives et sans appel sur tous les aspects du défi.
27. Tous les dossiers et toutes les présentations seront évalués par des employés d'expérience de RBC® provenant de milieux divers (le « jury »), selon des critères d'évaluation prédéterminés. Les évaluations seront fondées sur le dossier écrit (document expliquant l'idée) et sur la présentation des prototypes.
28. La Banque se réserve le droit de modifier la date et l'heure de toute composante de ce Défi, y compris notamment l'évaluation et la remise des prix en cas d'imprévu.
29. TOUS LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DOIVENT ASSISTER À L'ÉVALUATION ET À LA REMISE DES PRIX. FAUTE DE QUOI LA BANQUE ROYALE POURRAIT EXCLURE L'ÉQUIPE DU CONCOURS, À SA SEULE DISCRÉTION.
30. Pour être déclarée gagnante, l'équipe doit satisfaire à toutes les conditions décrites dans le présent règlement. Les membres de l'équipe gagnante et, si l'un ou plusieurs de ces membres sont des mineurs, un de leurs parents ou leur tuteur légal, s'engagent à remplir et à signer un formulaire de cession, de quittance et d'exonération (article 31).

H. Cession des droits aux dossiers

31. En vous inscrivant au Défi, vous transférez et cédez irrévocablement et exclusivement tout droit, titre et intérêt dans le dossier, sans limite quant au temps, au lieu, au moyen, au support ou à la

langue, et renoncez à tous droits moraux sur le dossier et consentez à faire toute chose requise pour consommer la cession de tels droits. À titre de condition à l'acceptation d'un prix dans le cadre du Défi, les membres de l'équipe gagnante conviennent de signer une déclaration de conformité aux règlements du concours ainsi qu'une formule de cession, de quittance et d'exonération cédant tous les droits au titre de leur participation à la Banque Royale du Canada, y compris les droits d'auteur et droits moraux, et déchargeant la Banque Royale du Canada, ses sociétés affiliées et leurs agences de publicité et de promotion respectives de toute responsabilité au regard de ce Défi ou des prix remis.

I. Vie privée

32. Énoncé relatif à la protection des renseignements personnels : En acceptant de faire partie d'une équipe qui soumet une participation au Défi, chacun des membres consent à ce que la Banque, ainsi que ses mandataires et ses représentants, recueillent, communiquent et utilisent ses renseignements personnels pour traiter la participation et gérer le Défi, notamment la remise des prix, les occasions de recrutement potentielles et à des fins de publicité. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez lire la politique de protection des renseignements personnels de RBC. <http://www.rbc.com/rensperssecurite/ca/>

J. Autres points

33. Tous les coûts et frais de déplacement liés à la participation au Défi sont aux frais des membres de l'équipe.
34. La Banque, ses filiales et ses sociétés affiliées, leurs agences de publicité et de promotion, administrateurs, dirigeants, employés et ayants droit respectifs n'assument aucune responsabilité quant à toute défaillance du réseau ou de lignes téléphoniques, des serveurs ou fournisseurs, du matériel informatique et des logiciels, ou quant à l'impossibilité de recevoir une demande en raison d'un encombrement sur Internet ou sur le site Web, ou à toute combinaison de ces causes, de même qu'aux demandes perdues, incomplètes, détruites, mal acheminées, illisibles ou en retard pour quelque raison que ce soit.
35. Le Défi n'est ni commandité, ni endossé, ni administré par Facebook, Inc., et n'y est pas associé.
36. La Banque décline toute responsabilité en ce qui a trait à Facebook, Inc., au site Web de Facebook† ou au contenu du site Web du Défi, notamment pour toute perte ou tout dommage direct ou indirect découlant d'erreurs ou d'omissions dans ce contenu, ainsi que pour toute mesure ou décision prise par vous ou par une autre personne à la lumière de ce contenu, du site Web de Facebook†, du site Web de YouTube† ou de votre utilisation du site Web du Défi. Les liens affichés sur le site Web du Défi ne constituent pas l'endossement du site rattaché au lien ou de son contenu, et nous ne garantissons pas la validité de ce contenu.
37. Les dossiers présentés ne seront pas retournés aux membres de l'équipe.
38. Toute décision relative à ce concours ainsi que la sélection des équipes gagnantes demeurent du ressort de la Banque et de ses agences de promotion. Ces décisions sont définitives.

39. Aucune substitution de prix ne sera autorisée, sauf que la Banque peut remplacer un prix non disponible, en totalité ou en partie, pour des raisons indépendantes de sa volonté, par un autre prix d'une valeur équivalente ou supérieure.
40. La Banque, ses filiales et leurs agences de publicité, de promotion et d'administration du concours respectives ne sont pas responsables d'erreurs d'impression, de distribution ou de production et peuvent annuler, modifier ou prolonger toute portion du Défi ou y mettre fin, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, sans en aviser chacun des participants, sans obligation et à sa seule discrétion. Toute modification au règlement sera affichée sur le site www.rbc.com/innovateur
41. La Banque se réserve le droit de modifier (y compris, notamment, de proroger toute portion du Défi) le présent règlement ou d'annuler le présent Défi pour quelque raison que ce soit, y compris, notamment, en raison d'une altération technique, d'une contamination par virus informatique, d'un bogue, d'une intervention humaine non autorisée ou de tout autre problème technique qui pourrait survenir de temps à autre, et qui, de l'avis de la Banque, aurait pour effet de saper ou de détruire l'intégrité du Défi. La Banque n'assume aucune obligation ni responsabilité découlant de la tentative de participation des utilisateurs au Défi ou, le cas échéant, du téléchargement de toute information nécessaire pour y participer. En cas de litige concernant l'identité de la personne qui a soumis un bulletin de participation en ligne, le bulletin sera réputé avoir été soumis par le titulaire autorisé du compte de l'adresse de courrier électronique indiquée au moment de l'envoi du bulletin de participation.
42. En participant au Défi, les membres des équipes s'engagent à dégager la Banque, ses sociétés affiliées, ses filiales, ses agences de publicité et de promotion, leurs administrateurs, dirigeants, employés et ayants droit respectifs, de toute responsabilité à l'égard des réclamations et obligations découlant ou étant de quelque façon que ce soit liées à la tenue du Défi et à l'utilisation d'un prix. Les participants au Défi assument l'entière responsabilité des blessures ou des dommages causés ou prétendument causés par leur participation au Défi ou par leur utilisation d'un prix. En participant à ce Défi, les membres des équipes consentent à être liés par le règlement et par les décisions du jury affecté au concours, tel qu'il a été choisi par la Banque.
43. En participant au Défi, les membres de l'équipe, si leur équipe gagne, consentent à l'utilisation non rémunérée de leurs nom, adresse (ville seulement), photographie, ou image sur vidéo dans la publicité relative à ce Défi exclusivement.
44. La Banque se réserve le droit de disqualifier les membres d'une équipe qui contreviennent au règlement ou qui violent le processus d'inscription. La Banque se réserve le droit de refuser la participation d'une personne dont l'admissibilité est douteuse ou qui a été disqualifiée ou qui n'est par ailleurs pas admissible à participer.
45. Le Défi ainsi que les modalités et conditions figurant dans le présent règlement sont régis exclusivement par les lois de la province d'Ontario, au Canada, et par les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, et doivent être interprétés en vertu de celles-ci. Les parties se soumettent à la juridiction exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario.
46. Tout litige concernant la remise d'un prix ou ce Défi devra être intenté dans la ville de Toronto, en Ontario, au Canada.

47. Si, pour quelque motif que ce soit, il est impossible de mener le Défi tel qu'il est prévu par la Banque, notamment, en raison de virus, de bogues, d'altérations, d'interventions non autorisées, de fraudes, de défaillances techniques informatiques ou de toute autre cause qui interfère avec l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée du Défi ou les corrompt, la Banque peut, à sa seule discrétion, disqualifier le participant ou l'équipe jugé responsable de cet acte et annuler, modifier ou suspendre le Défi ou y mettre fin.
48. AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE VISANT DÉLIBÉRÉMENT À ENDOMMAGER TOUT SITE WEB OU À NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CE DÉFI CONSTITUE UNE INFRACTION AUX LOIS CIVILES ET PÉNALES, ET LA BANQUE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS OU D'EXERCER TOUT AUTRE RECOURS AUPRÈS DE TOUTES LES PERSONNES RESPONSABLES DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.
49. La participation au Défi constitue l'acceptation du règlement qui le régit.
50. Le présent Défi est non valide si la loi en interdit la tenue ou y impose des restrictions.